

ACTIVITE - A1-1 : Audit préalable auprès des relais locaux

RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif de l'action est de venir en appui à la stratégie de communication du projet. La reconnaissance du statut et de la qualification des femmes collaboratrices dans les entreprises agricoles et artisanales en constitue la pierre angulaire.

L'objectif de l'action proposée est de créer les conditions pour que, de l'entreprise aux organisations professionnelles, les relais intervenant auprès des femmes acceptent, voire facilite la reconnaissance et l'indépendance des collaboratrices d'entreprises agricoles et artisanales.

ENTRETIENS PREALABLES

Trois entretiens préliminaires ont permis de définir la stratégie d'enquête : Le premier avec une responsable professionnelle de l'Aude, le deuxième avec une responsable technique formation de Lozère, par ailleurs épouse d'agriculteur, le troisième avec une agricultrice déjà engagée dans une formation de responsable (activité A5-1). A dessein, ces entretiens ont été réalisés sans prise de note.

Il ressort de ces entretiens préliminaires, qu'une enquête auprès de femmes ayant déjà des responsabilités agricoles toucherait le cœur de leur action, sinon de leur difficulté à agir de façon spécifique en faveur des femmes au sein de leur environnement professionnel actuel. Une large enquête auprès de ces publics présentait le risque de « cristalliser » encore plus des représentations sur la situation des femmes préjudiciable à la stratégie de mouvement nécessaire au développement du projet RIFeC.

Le choix s'est donc porté sur l'environnement des services à l'agriculture. Ce public présente l'inconvénient d'être moins directement concerné par le sort des femmes. Cette carence sera compensée par d'autres actions : enquêtes auprès des agricultrices (activité A1-2) et animation des groupes (activité A5-2). Ce choix présente l'avantage de produire différentes représentations circonstanciées du rôle des conjointes.

De façon corollaire, la stratégie de communication (lettre RIFeC activité A5-3) pourra évoluer avec le temps : La lettre en préparation portée par les acteurs administratifs du projet, destinée aux relais professionnels et administratifs. Les conjointes sont identifiées comme bénéficiaires du projet. Dans une seconde étape, une nouvelle version de ce support de communication porté par des responsables professionnelles associées et/ou formées dans le cadre du projet. Les conjointes sont identifiées comme actrices du projet.

Nombre d'entretiens :

- ❖ 3 entretiens préalables dont deux « présents » et un entretien téléphonique, voir ci-dessus.
- ❖ 13 entretiens téléphoniques après de collaborateurs représentant 8 types d'organisations (approvisionnement, formation, ADASEA, banque, Mutualité sociale, Chambre, Centre de gestion). Chaque département est représenté au moins 2 fois. Les départements pilotes (Aude et Gard) trois fois. Le sexe ratio est de 6 femmes et 7 hommes.

Type d'entretien :

Entretien téléphonique non directif

Garantie d'anonymat de la personne enquêtée dans le document de synthèse.

Questions posées :

Accès à l'agricultrice, vos relations avec l'agricultrice ;

Ce que vous connaissez de ses activités

RESULTATS

La présentation des résultats comprend trois parties :

Les réponses aux deux questions posées, l'expression spontanée des personnes enquêtées, suggérée par la simple présentation schématisée du projet. Elle est suivie de la transcription des enquêtes dans un style très proche de l'expression orale réelle.

Accès et relations avec l'agricultrice

Les 13 personnes enquêtées sont en contact avec les femmes sur les exploitations. Les modalités de cet accès varient selon les organisations qu'elles représentent et la fonction qu'elles y occupent. Les rencontres ont lieu sur l'exploitation ou à l'antenne de l'organisation de service. Les femmes participent aussi à des formations collectives.

La relations entretenue avec la conjointe dépend du service rendu à l'exploitation :

- ❖ Achat et paiement de produits phytosanitaires ;

- ❖ Réalisation de tâches techniques ou fonctionnelles (traite¹, enregistrement comptable) ;
- ❖ Présence et/ou participations aux décisions dans des situations courantes (remise des comptes de l'entreprise) ou exceptionnelles (gros investissement, difficultés de l'entreprise).
- ❖ Suivi de formation.

La liste des personnes enquêtées est incomplète : absence des coopératives et du négoce de mise en marché ou de 1^{ère} transformation, des assurances, des notaires... L'enquête permet toutefois de conclure à de nombreuses possibilités d'accès aux femmes en s'appuyant sur les réseaux de service à l'agriculture.

L'investissement relationnel avec la conjointe est plus ou moins important... du simple achat de produit, à une véritable coopération comptable, un appel au secours social ou une formation. Toutefois, le niveau de cet investissement ne préjuge pas du rôle effectif de la femme dans cette activité au sein de l'entreprise.

La mise en situation de cette relation illustre sans forcément informer sur la complexité intime des rapports au sein du couple et avec les membres de la famille (remise des comptes, réalisation d'un gros investissement.)

Ce constat conduit à envisager deux modes d'intervention auprès des femmes :

- ❖ Prendre en compte le rôle supposé des conjointes dans les propositions destinées aux entreprises ;
- ❖ S'intéresser à l'intérêt personnel de chaque conjointe.

La participation des relais locaux à la communication RIFeC peut être envisagée selon une stratégie « gagnant-gagnant ». Elle devra rendre plus efficace et enrichir le service que leurs organisations apportent à l'entreprise agricole. Doit-elle être différenciée de celle apportée aux conjointes ?

Les activités de l'agricultrice

L'activité des agricultrices s'organise selon deux approches :

La première, en prise avec l'acte de production

Les personnes enquêtées citent la production laitière, la traite, les animaux, la cueillette, l'entretien, des initiatives de diversification (transformation, tourisme et vente à la ferme), l'acquisition d'informations de gestion technique, la participation aux décisions d'investissement. Le degré de responsabilité de femmes au travail va de la reprise d'entreprise familiale ou la création d'activité nouvelle au simple accomplissement de tâches

¹ Lien avec le contrôleur laitier supposé

techniques héritées de la tradition (les animaux, les tâches moins physiques, peu qualifiées.) Les termes employés illustrent la valeur que les relais locaux donnent à la prestation des femmes :

- ❖ La femme s'occupe des papiers. Elle participe peu aux travaux ».
- ❖ Les jeunes filles et les femmes qui s'installent n'ont pas le même profil, c'est des agriculteurs au féminin.

La seconde plus fonctionnelle

La comptabilité revient le plus souvent (enregistrements comptables ou plus.) Les relais locaux contactés énoncent une liste assez large d'activité qu'il conviendrait de pondérer. Les conjointes assurent le suivi de trésorerie, des dossiers administratifs de l'exploitation, de l'administration en général. C'est aussi la femme qui alerte les services sociaux, dépose un dossier RMI en cas de difficulté. Elle est dépositaire du savoir commercial et d'une capacité d'initiative et d'émancipation du couple dans les cantons reculés. Elle assure aussi les relations avec les organisations. Si elle travaille au dehors, elle peut aussi se désintéresser volontairement de l'entreprise. Parallèlement, les jeunes agriculteurs (hommes) ont moins de répugnance vis à vis des papiers.

Expression spontanée des relais locaux

Les relais locaux reconnaissent le rôle et les compétences des conjointes. Selon eux, leur statut juridique et social ne correspond pas toujours à leur activité réelle dans l'entreprise. Serait-elles des variables d'ajustement ? En effet ce rôle peut être sous-estimé pour « économiser » les cotisations sociales ou au contraire sur-estimé en dotant l'épouse du statut d'exploitant, sur une « 1/2 entreprise » fiscalement indépendante, évitant ainsi le passage fiscal au réel.

Les organisations ou mesures spécifiques aux femmes ont disparu (formation 200 heures et GDA féminins). Certaines conjointes expriment leur manque de contact. Le centre de formation est qualifié de lieu de rencontre, rencontre permise par une mutualisation des tarifs entre actifs familiaux déclarés et non déclarés. Un groupe plus ancien perdure et déploie ses activités de promotion du terroir et du patrimoine.

Les situations difficiles permettent d'explorer de nouvelles voies de progrès de l'entreprise : Organiser l'entreprise en tenant compte des risques encourus par les personnes, cheptels et récoltes... vérifier l'impact de la femme dans la prévention des risques économiques.

Conclusion

L'agriculture s'est dotée de moyens juridiques et sociaux de reconnaissance du rôle des conjointes. Elle promeut l'installation individuelle et le statut de la co-exploitante. Les compétences spécifiques de la conjointe sont reconnues implicitement. Leur reconnaissance explicite passe très probablement par un travail d'explication auprès des relais techniques et professionnels des exploitations. La qualification de conjointe... une première marche vers la co-exploitante et un passeport vers le marché de l'emploi en cas de difficultés.

TRANSCRIPTION RESUMEE DES ENTRETIENS

Centre gestion du GARD La femme s'occupent des papiers, vient à notre permanence. Elle participe peu aux "travaux", ne maîtrise pas la technique, ne décide pas des emblavements mais connaît la DPU². Nous connaissons mais ne suivons pas son statut et sa couverture sociale (dossiers préretraite et installation). Nous nous intéressons à l'exploitant et l'exploitation. Il y a beaucoup de conjointes collaboratrices. Par le passé, il y avait des stages pour les conjointes (informatique, stages « 200 heures » féminins.) Elles étaient très intéressées. Il y avait une vraie vulgarisation auprès des femmes.

Assistante fournisseur et réparateur matériel agricole AUDE J'ai peu affaire aux femmes, en général c'est l'homme qui vient et qui décide. Je suis exploitante par ailleurs le week-end avec mon mari qui a aussi une autre activité. Je fais le travail manuel s'il n'est pas trop physique. Je fais aussi les papiers. Nous sommes dans un siècle avec beaucoup de paperasse.

Assistante sociale MSA HERAULT J'entre plus en contact avec les femmes que les hommes car elles tiennent l'administration. Elle assure les relations avec les organismes, la comptabilité, elles suivent les dépenses et les recettes, l'enregistrement des papiers. Les maris le font aussi mais nous avons les femmes en majorité. Chaque année nous faisons des formations sur le thème des papiers. En majorité, ce sont les femmes qui viennent. Les conseillers MSA ont à faire aux femmes. Si elles travaillent à l'extérieur, elles s'occupent moins de la partie administrative. Beaucoup ne sont pas mariées. Elles n'ont accès qu'au simple statut d'ayants droit et ne payent pas de cotisation retraite. Le Pacs n'est pas accepté pour être conjoint collaborateur. Nous sommes appelées quand il y a un problème, surtout « agriculteur en difficulté. » Nous sommes sectorisés et repérés par les autres organismes (convention par rapport au RMI avec le Conseil Général, élus locaux MSA.) Il y a un nombre croissant de difficultés malgré la baisse du nombre d'exploitations. Nous effectuons surtout un travail individuel mais aussi collectif avec la mise en place de formations par rapport aux papiers. La Chambre s'intéresse à la technique, la gestion et le technico-économique. Celles qui vont mieux, on les voit moins, elles vont à la Chambre et aux CIVAM. Les CIVAM font un énorme travail avec les conjointes d'ostréiculteurs sur le statut des femmes : Le statut MSA de conjointe collaboratrice vient juste d'être obtenu par celles qui relèvent de la marine. Lorsqu'un un groupe est constitué, on travaille en collectif.

Conseillère entreprise Crédit Agricole AUDE Chez les artisans nous avons très souvent à faire à la femme et les deux pour la signature. Le mari est sur les chantiers. J'ai des clients où le conjoint détient le BCCEA. Une vient de s'installer en fond de commerce.

Conseiller ADADASEA P.O. En 1^{ère} impression oui, j'ai contact avec les femmes. Elles ont un rôle très important, capital, sur les plans de la qualité, le commercial et le goût. Avec elle c'est plus que remplir les papiers. Elles discutent souvent plus que leur mari et plus les conséquences. Le

² Droit à Paiement Unique

conjoint travaille dehors plus par nécessité. La répartition des tâches est traditionnelle. Quand on monte un CAD, l'homme c'est les phytos, la banque c'est l'homme. Elles sont souvent conjoint collaborateur. Les jeunes filles et les femmes qui s'installent n'ont pas le même profil. C'est des agriculteurs au féminin.

Conseiller formation P.O. Nous avons souvent à faire au conjoint. Nous faisons un tarif différent parce qu'elles ne sont pas déclarées à la MSA. En l'absence de prise en charge par VIVEA nous ne leur appliquons un tarif seulement symbolique de 10 Euros plus cher. Elles suivent des formations informatiques, comptables, CTE... Nous très sollicité en agrotourisme (accueil à la ferme et activités annexes). En fait, elles co-gèrent l'exploitation. Au stage de comptabilité, elles souhaitent comprendre ce que rend le Centre de gestion. Elles sont contentes de venir au centre de formation, pour elles un lieu de rencontre, des gens qui leur ressemblent. Elles sont isolées sur l'exploitation car il n'y a pas de GDA féminin. Elles souffrent d'un déficit de lien social, sauf celles qui vont sur les marchés. La santé des petites exploitations est moyenne. Le centre de formation ne voit pas les exploitations qui vont mal. Elles tirent parfois le mari vers l'informatique.

Technicien Chambre LOZERE Je travaille sur de gros projets. L'exploitation n'en fera pas 50. Ça concerne toute la famille. Il y a le chef d'exploitation + le conjoint avec un œil attentif. Les décisions impliquent la famille... présence du conjoint, du père, parfois du grand-père, etc. Le problème c'est que le père répond aux questions. S'il y a un conjoint, l'exploitant à un degré d'autonomie et une reconnaissance. Il marque sa différence. On me demande parfois d'arbitrer, ce que je ne fais pas !!! Il y a des différences entre les productions. En production laitière la conjointe est très impliquée, je fais l'effort de me tourner vers elle. La conjointe touche un peu plus au papiers, elle répond aux questions et valide le financement. Certaines travaillent à l'extérieur. Les jeunes agriculteurs masculins ont moins peur du travail administratif. La femme est impliquée comme co-décideur même si elle est conjoint collaborateur. Elle valide, car elle se co-engage. Avec la nouvelle génération l'homme est devenu très administratif et la femme très technique en élevage (peu en grande culture). Réserve, il s'agit du reflet d'un public qui réalise de gros investissements.

Conseiller de Gestion HERAULT Nous avons souvent à faire à la femme en comptabilité. L'homme s'en occupe si la femme travaille à l'extérieur. Ce n'est pas forcément elles qui décident même si elles font les comptes. On peut être dans la technique comptable sans décider pour les investissements et les emprunts. Les femmes participent peu au travail manuel, sinon elles décident aussi. En général, c'est l'homme qui décide et reste gestionnaire. Il y a partage des tâches par gain de temps et la compta n'intéresse pas les hommes au plus haut point. Sur l'année on a à faire aux deux, la femme seule pour l'activité comptable et le couple pour la présentation des comptes et les interventions plus lourdes, les études prévisionnelles. En résumé, la phase ingrate au spécialiste (la femme), la phase noble au couple. Les gens sont prédéterminés à l'avance vers une bonne ou une mauvaise gestion. Dans les formations on voit surtout les femmes en compta et les hommes en gestion. En plaine, il y a moins de femmes dans la profession, en zone d'élevage le conjoint participe plus car il y a plus de travail. En viticulture, on a des femmes exploitant pour des raisons de fiscalité, pour éviter le passage au réel.

Collaboratrice Centre de formation Gard La situation des femmes de l'agriculture est examinée sous deux angles... relatif : Absence de reconnaissance des compétences des conjoints ; absolue : beaucoup de femmes d'agriculteurs sans formation initiale. Travailler ensemble c'est bâtir une entreprise. Le centre de formation réalise des formations avec VIVEA « savoir parler de son produit », « tourisme » dans lesquelles il y a une bonne mixité. En formation longue, le BPREA, il y a un nombre significatif de femmes qui souhaitent s'installer pour reprendre l'exploitation des parents, des grands-parents ou devenir co-exploitant. Il existe une option commercialisation dans le BPREA viticulture. Pour certains chefs d'entreprise le conjoint vient en second. Il faut ménager les susceptibilités, surtout si elles travaillent dans l'exploitation. Certaines compétences des conjoints ne sont pas reconnues.

Conseiller Chambre d'Agriculture LOZERE Pour les projets de diversification et d'agriculteur en difficulté, les femmes élaborent les dossiers d'aide. Pour les investissements, c'est l'agriculteur et sa conjointe. Le travail des animaux et l'astreinte de la traite sont réservés à la femme. L'homme réalise les travaux de force. La femme s'approprie la filière de diversification, d'abord quelques volailles, des œufs, si les clients sont contents ça peut aller jusqu'à l'atelier d'abattage. Elles vont jusqu'à s'installer. S'il s'agit de personnes extérieures à l'agriculture, ça alerte les éleveurs qui produisent pour le groupement, le maquignon ou la laiterie. En ce qui concerne les agriculteurs en difficulté on distingue trois cas : 1 Evènements: épizootie, maladie, accident de l'éleveur, calamité sécheresse ; 2 Structurelle, humaine, célibat, alcoolisme, manquement de l'exploitant (passager) ; un homme pas épaulé a plus de risque d'être en difficulté. Les " agri-dif " dont la femme travaille sur l'exploitation ne lui laisse pas assez de marge de manœuvre. Il existe des milieux reculés et machistes. Si elle ne range pas les factures, l'épouse tombe des nues et découvre les dettes. Ça peut se solder par un divorce. La femme recherche un travail à l'extérieur. Elles envisagent aussi le travail à l'extérieur lorsque l'économie de l'exploitation va mal. Le problème de distance pour les études des enfants se pose également. Les assistances sociales de la MSA viennent en renfort. La vision des femmes est plus juste car les exploitants se masquent les yeux. Les femmes ont un 6^{ème} sens plus développé. Elles pensent à la sécurité de la vie familiale.

Assistante syndicat agricole AUDE Je travaille beaucoup avec les femmes, communication, animation avec un groupe constitué. La majorité ont le statut d'exploitant. On ne travaille pas avec des individus mais un groupe. Le statut ne va pas changer ce qu'on a à faire : fermes ouvertes, fête du cassoulet, communication, agritourisme. Un classeur est en élaboration pour celles qui veulent se diversifier dans le tourisme. La conjointe d'exploitant n'existe pas vraiment. C'est des personnes qui font le même travail que l'homme. Les rencontres avec les autres conjointes sont fortuites, elles sont peu au courant de l'exploitation. Les populations sont contrastées, soit fortement impliquées, soit déconnectées, elles ne connaissent pas la réforme de la PAC. Les femmes s'impliquent ou pas. Deux ou trois vivent en ville !!! Beaucoup ne connaissent pas ou s'impliquent pas dans le métier du conjoint. C'est un métier à forte implication, une entreprise. Comme les militaires, ça déborde sur la vie personnelle avec des conséquences sur la vie de famille et les vacances. Les personnes qui sont

dans l'environnement réagissent de façon entière : Tout ou rien.... Un phénomène de gravité, on y tombe ou pas ?

Conseiller au Centre de gestion du Gard Nous faisons de la publicité pour le statut de conjoint collaborateur en raison des problèmes liés aux accidents du travail. Le conseiller de gestion à plutôt à faire à l'exploitant. Le comptable qui va sur l'exploitation rencontre l'épouse.. La remise des résultats se fait avec l'exploitant ; de même pour les transmissions et liquidations de société. L'installation en EARL de deux co-exploitants donne accès au bénéfice de 2 DJA. Néanmoins, il y a peu de co-exploitants et beaucoup de conjoints collaborateurs. Dans le système conjoint collaborateur, le chef est le décideur, c'est ce qu'on voit. L'épouse influence toujours un peu en retrait. Ce n'est pas lié au sexe mais au statut. La femme, c'est le DAF³ ensuite on voit le boss.. Les agriculteurs en comptabilité TVA passent au forfait, s'endettent pour ne pas payer d'impôts et surtout de cotisation à la mutualité. Ils découvrent leur frilosité passée. A l'inverse, il ne souviennent plus qu'ils payaient beaucoup de charges avec le revenu cadastral. Des conjoints en instance de divorce nous demandent des attestations de tenue de comptabilité.

Technico-commercial approvisionnement P.O. Nous en sommes en relation avec les femmes. Elles passent prendre les produits. Elles ont leur mot à dire, pas forcément technique mais les factures ! Elles vérifient les factures assurent le travail administratif, elles s'occupent de la comptabilité. Elles ne connaissent pas les prix des concurrents. Celles qui travaillent avec le mari sont les adjointes administratives. Elles participent aussi à la cueillette, l'entretien.

³ Directeur Administratif et Financier